



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2015 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30.....	: 26
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....	:32
Nombre de conseillers présents à 20 h 40.....	: 27
Nombre de conseillers votants à 20 h 40.....	:33



Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats terroristes survenus le vendredi 13 novembre dernier à Paris et Saint Denis.

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Olivier CORADAZZO en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 17 septembre 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 17 septembre 2015.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur GILLOT, Quatrième Adjoint, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Intercommunal d'Énergie

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- Décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5)
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16)

Dans le cadre de cette délégation, **deux décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2015.

**DECISION N° 1 DU 22 OCTOBRE 2015
Exécutoire le 23 octobre 2015**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 86 boulevard Charles De Gaulle
Désignation d'un locataire : Monsieur et Madame GOBLET
Perception d'un loyer : 500,00 € mensuels

**DECISION N° 2 DU 23 OCTOBRE 2015
Exécutoire le 23 octobre 2015**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Contentieux

Référé devant le Tribunal d'Instance

Affaire commune de Saint-Cyr-sur-Loire contre Madame Agnès HAIS et Monsieur Guillaume BOUKTAB

Représentation de la ville par Maître CEBRON de LISLE.



❖ **Marchés Publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 6 octobre et le 5 novembre 2015**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 20 novembre 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 20 novembre 2015.

❖ **Ressources Humaines – Gratification pour stage dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte le projet de versement de la gratification pour les stagiaires,
- 2) Approuve que toutes les modalités de cette rémunération soient définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

❖ **Sécurité Publique – Utilisation du stand de tir du SGAP – Convention entre la commune et le Centre Régional de Formation des Personnels de Police de Tours (CRF)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à la Sécurité Publique à signer la convention de mise à disposition du stand de tir du Centre Régional de formation des personnels de la police de Tours, situé 85, rue Henri Bergson à Saint Cyr Sur Loire pour les agents de police de Saint-Cyr-sur-Loire.

❖ **Intercommunalité – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Indre-et-Loire tel que présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale réunie le 12 octobre 2015.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS – Présentation du projet de schéma de mutualisation des services – Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1) Décide d'émettre un avis favorable à l'adoption du projet de schéma de mutualisation des services tel qu'il est proposé par la Communauté d'agglomération Tour(s)plus,
- 2) Dit que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire**

A – Demande d'adhésion de la communauté de communes Gâtine et Choisilles

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire de la communauté de communes Gâtine et Choisilles pour les compétences suivantes :
 - . éclairage public,
 - . infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides,
 - . système d'information géographique
- 2) Prend acte de la modification des statuts de ce syndicat pour intégrer le nouvel adhérent.

B – Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du jeudi 15 octobre 2015

Monsieur MILLIAT signale qu'en première partie de cette réunion a été étudié le Budget Prévisionnel pour l'année 2016. Il tient à souligner qu'il y a eu un audit financier du syndicat et précise que ce dernier connaît une situation financière saine, avec chaque année un résultat financier positif, dû à une gestion très fine des programmes de travaux et des fonds de concours.

Monsieur MILLIAT précise que le syndicat propose de recourir en 2016 à l'emprunt, ceci afin de soutenir l'action de ses collectivités membres.

En ce qui concerne le domaine de l'électricité, **Monsieur MILLIAT** signale qu'a été examinée la programmation des dossiers de renforcement, de sécurisation, d'effacement et d'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique ainsi que le bilan de compétence de l'éclairage public. Le bilan des compétences pour le gaz a également été effectué.



Intercommunalité – Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS – Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du lundi 19 octobre 2015.

Madame LEMARIÉ signale que figuraient à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire, les points suivants :

Transports : La délégation de service public pour le transport des personnes à mobilité réduite « fil blanc » a été attribuée à la société TPMR de TOURS. Madame **LEMARIÉ** souligne qu'il s'agit d'un service important qui demande une grande attention pour le choix du prestataire. Ce service comprend 71 500 voyages par an pour un coût, pour la collectivité de Tour(s) Plus en 2014, de 1 851 672 €. Elle précise notamment que le coût de revient d'un voyage pour l'utilisateur est de 1,50 € et de 22 € pour Tour(s) Plus.

Madame LEMARIÉ signale que la convention de délégation pour la gestion du transport en mobilité réduite de l'agglomération est approuvée pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, jusqu'au 31 décembre 2018.

Habitat : Madame **LEMARIÉ** explique que pour le rapport annuel sur l'exécution du programme local de l'habitat pour l'exercice annuel 2014, les élus ont débattu autour de l'amélioration de l'offre en logements sociaux sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Elle précise que l'enveloppe financière engagée est de 8 200 000 € pour Tour(s) Plus.

Madame LEMARIÉ souligne qu'en ce qui concerne Saint-Cyr-sur-Loire le rattrapage est bien amorcé pour les logements sociaux. Le pourcentage passera de 15 % à 18 % avec les programmes en cours.

Tourisme : Lors de la présentation du rapport d'activités 2014 de la SPL Tours Val de Loire Tourisme, le Président de Tour(s) Plus a évoqué avec insistance la nécessité de développer les offres afin de retenir les touristes plusieurs jours. Elle ajoute que la Loire à Vélo attire 700 000 à 1 000 000 personnes par an et l'objectif est de les garder quelques jours de plus pour visiter. Aussi elle précise qu'il convient de prévoir des hébergements et des possibilités de restauration le long du parcours.

Monsieur le Député-Maire rajoute que l'endroit en France où il y a le plus de tourisme à Vélo, c'est la Touraine. Il estime qu'il est donc nécessaire de réfléchir en matière d'infrastructures. D'où l'idée de créer une « maison du vélo ».

Madame LEMARIÉ signale qu'il est important aussi de développer le tourisme religieux autour de Saint Martin, en profitant de l'année Martinienne.

Elle précise que la vallée de la Loire est connue dans le monde entier et qu'il est donc important de développer le tourisme en Touraine.

Développement durable : Création d'une plateforme de collecte de fruits et légumes. Elle explique qu'au mois de septembre une plateforme de redistribution dédiée aux fruits et légumes a été inaugurée par Monsieur GALLIOT et Monsieur RITOURET dans un local des halles de gros de Rochepinard. Elle ajoute que ce projet est co-financé par Tour(s) Plus et par le ministère de l'agriculture et qu'il concerne les grandes surfaces et les agriculteurs.

Elle explique que la collecte des produits non calibrés et en surplus, est assurée par le groupe ESTIVIN, qui les achemine jusqu'au marché de gros à Rochepinard. L'équipe des Restos du Cœur les prend en charge dans leurs chambres froides et procède au tri.



Madame LEMARIÉ informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Saint-Cyr-sur-Loire a été conclue pour l'aménagement de la rue Bergson, entre la rue Bergson et la rue Rabelais.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal des Eaux – Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du jeudi 29 octobre 2015.**

Monsieur GILLOT signale que lors de ce conseil syndical, un débat a eu lieu sur la future dissolution du Syndicat des Eaux, dans le cadre de l'unification des syndicats de l'agglomération. Il ajoute qu'il y a eu ensuite l'examen du budget supplémentaire 2015.

Monsieur GILLOT précise l'étude d'une consultation pour la réfection des locaux quai de Portillon ainsi que l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 €.

Monsieur GILLOT souligne également que le conseil syndical a décidé de gratifier deux stagiaires qui ont effectué des travaux intéressants pour le Syndicat des Eaux.

Il signale par ailleurs qu'une convention pour l'alimentation en eau de la ZAC de Central Parc a été étudiée.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudis 5 et 12 novembre 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs : Madame JABOT, Troisième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint**

❖ **Ecole Municipale de Musique Gabriel Fauré – Convention d'utilisation des locaux par l'association 2P2Z**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention d'utilisation des locaux de l'Ecole Municipale de Musique au profit de l'association «2P2Z»,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖ **Déplacement de Madame Francine LEMARIÉ, Maire-Adjointe, déléguée aux Relations Internationales, à Koussanar (Sénégal) du 21 au 28 janvier 2016 – Mandat spécial**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge d'un mandat spécial Madame Francine LEMARIÉ, Maire Adjointe en charge des Relations Internationales,
- 2) Précise que, conformément à la réglementation, ce déplacement peut donner lieu à un remboursement des frais de transport et de séjour complémentaires sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Ajoute que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté,
- 4) Autorise Madame Francine LEMARIÉ à signer au nom de la Ville de SAINT-CYR-SUR-LOIRE et de son Député-Maire tout document permettant de réitérer l'engagement réciproque des deux villes dans la coopération et l'amitié.

❖ Comptes rendus des réunions du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale des lundis 19 octobre et 16 novembre 2015

Madame JABOT signale que lors de la réunion du 19 octobre 2015, a été évoqué le thé dansant du 10 octobre 2015. 139 seniors étaient inscrits. En ce qui concerne les « ateliers du bien vieillir », 15 personnes sont inscrites et pour les ateliers « Equilibre en bleu », 14 personnes. **Madame JABOT** précise que ces ateliers fonctionnent bien.

Lors du Conseil d'Administration du 16 novembre 2015 a été choisie l'animation pour le goûter des seniors qui aura lieu le 10 janvier prochain. Le Cabaret itinérant « Fantaisies Tropicales » a été retenu.

Madame JABOT signale qu' a également été évoquée la gratification pour stage.

Madame JABOT ajoute que « l'atelier cuisine intergénérationnel » sera mis en place pour le mercredi 9 décembre 2015 avec la confection de pains et de gâteaux de Noël. **Madame JABOT** explique que les ateliers « découverte des métiers » vont être mis en place du 13 au 25 novembre 2015 avec comme thème « les services à la personne », en lien avec le Conseil Départemental, Pôle emploi, Mission Locale, Tours Emploi Service, le CCAS et les services d'aide à la personne de la commune. 17 stagiaires sont inscrits et tout se passe bien.

Madame JABOT signale que 10 personnes étaient inscrites à l'atelier « Parentalité ». Le thème était « la rentrée des parents », chacun a pu exprimer ses besoins. Un nouvel atelier est prévu pour le 15 décembre 2015. Elle explique également qu'une soirée paysanne a été organisée au Manoir de la Tour, en partenariat avec la bibliothèque municipale. 100 personnes ont participé à ces festivités et devant la réussite de cette opération, l'expérience sera à renouveler.

Le 24 novembre 2015 se tiendra une journée d'information animée par le Conseil Départemental à l'Escale. Le thème sera « le repérage de l'enfant en souffrance ». Elle souligne que cette opération sera proposée à tous les agents de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire qui travaillent en direct avec l'enfant.

La prochaine séance de ciné-off se tiendra le 26 novembre 2015 avec la projection du film « belles familles ». L'Université du Temps Libre donnera une conférence le 26 novembre 2015 avec comme thème « stress, santé et émotions ».

Deux secours exceptionnels ont été étudiés.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du lundi 2 novembre 2015**

Monsieur MARTINEAU tient à informer les membres du Conseil Municipal du changement de présidents des associations suivantes :

Boule de Fort : Madame DELARUE remplace Monsieur SERUS

Pétanque : Monsieur MULLER remplace Monsieur BENOIST

SCAL – Hand Ball : Monsieur CHATEAU remplace Monsieur DE SOUSA

Gymnastique sportive : Madame LOISEAUX remplace Monsieur CORADAZZO

ACAT : Démission de Monsieur RATHUY – En attente de l'élection du nouveau président.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Monsieur le Député-Maire
Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Septième Adjointe déléguée à la Petite Enfance

❖ **Rapprochement des deux collèges Henri Bergson et la Béchellerie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)

ABSTENTION : -- VOIX

- 1) Décide d'émettre un avis favorable au principe du rapprochement des deux collèges de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Précise que cet avis sera transmis tant au Conseil Départemental, en charge de la gestion des collèges, que de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, en charge des moyens pédagogiques et éducatifs.

❖ **Ecole privée Saint-Joseph – Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires – Régularisation au vu du compte administratif 2014 – Dotation forfaitaire au titre de l'année 2015-2016**

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,



a) Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX
* CONTRE : - 4 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)
* ABSTENTION VOIX

1) Fixe la dotation forfaitaire annuelle à verser à l'Ecole Saint-Joseph pour l'année scolaire 2015-2016 à :

- 1 247,64 € par enfant domicilié à Saint-Cyr-sur-Loire et scolarisé en maternelle,

b) Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX
* CONTRE : - VOIX
* ABSTENTIONS 4 VOIX (M. FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)

1) Fixe la dotation forfaitaire annuelle à verser à l'Ecole Saint-Joseph pour l'année scolaire 2015-2016 à :

- 383,59 € par enfant domicilié à Saint-Cyr-sur-Loire et scolarisé en élémentaire,

2) Fixe le montant de la régularisation à + 3 654,96 € pour l'année civile 2014, à partir du Compte Administratif 2014,

3) Précise que les montants précités seront révisés en fonction des éléments fournis par le Compte Administratif 2015.

❖ **Service de restauration de l'école Roland Engerand/Clis – Mise à disposition d'un emploi de Vie Scolaire pour l'accompagnement d'un élève en situation de handicap – Convention avec le lycée professionnel Victor Laloux**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Séjours vacances 2016 – Marché à procédure adaptée selon l'article 30 du Code des Marchés Publics – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer les marchés et toutes pièces en exécution de la délibération avec les entreprises suivantes retenues par les membres de la Commission d'appel d'offres :



- **Lot n° 1 : Séjour groupe vacances d'hiver :**
Lot attribué à l'entreprise Scol Voyages au prix de 770 € TTC par enfant

- **Lot n° 2 : Séjours linguistiques été en Europe**
Lot attribué à l'entreprise Pro Lingua pour :
 - . Séjour Angleterre au prix de 1 475 € TTC par enfant
 - . Séjour Allemagne au prix de 1 395 € TTC par enfant
 - . Séjour Irlande au prix de 1 495 € TTC par enfant
 - . Séjour Espagne pour 1 495 € par enfant

- **Lot n° 3 : Séjours linguistiques aux USA (vacances d'été)**
Lot attribué à l'entreprise Pro Lingua au prix de 2 650 € TTC par enfant

- **Lot n° 4 : Séjour groupe été 2015**
Lot attribué à l'entreprise Nature pour Tous au prix de 1 000 € TTC par enfant

- **Lot n° 5 : Séjour groupe été en Angleterre «Summer Camp»**
Lot attribué à l'entreprise Vels au prix de 1 545 € TTC par enfant

- **Lot n° 6 : Camp itinérant en Europe en été**
Lot déclaré infructueux compte tenu du coût proposé trop élevé

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 4 novembre 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Compte rendu de la réunion de la Commission Générale du mercredi 4 novembre 2015**

Monsieur le Député-Maire n'a rien de plus à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement**

❖ **ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie**

A – Complément au dossier de demande de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuver le complément au dossier de demande de déclaration d'utilité publique.

B – Rectificatif de la délibération du 26 janvier 2015 relative à l'approbation du dossier préalable à l'enquête parcellaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la rectification de la délibération du 26 janvier 2015 relative à l'approbation du dossier préalable à l'enquête parcellaire de la ZAC.

❖ ZAC de la Roujolle –Acquisition de la parcelle cadastrée AL n° 39 située lieudit la Pinauderie appartenant à l'indivision FARWAGI

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, auprès de Robert FARWAGI et Jeannie-France BASILE, la parcelle cadastrée AL n° 39 (433 m²), sise au lieudit la Pinaudrie, dans la ZAC de la Roujolle, libre d'occupation,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 12.560 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec les notaires des vendeurs,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ Acquisitions Foncières – Rue de la Croix de Périgourd – Le Petit Prenez – Acquisition d'une parcelle cadastrée BO n° 178 appartenant à Monsieur ROUSIER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur Dominique ROUSIER la parcelle cadastrée section BO n° 178 (6 m²), sise rue de la Croix de Périgourd, Le Petit Prenez,
- 2) Précise que cette acquisition se fait à l'euro symbolique,



- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire du vendeur,
- 4) Donne son accord au classement de la parcelle dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Cessions foncières – 16-20 rue Pierre de Coubertin – Parcelle cadastrée actuellement section BO n° 662 (531 m²) – Retrait de la délibération du 15 septembre 2014 n° 2014-08-400**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retirer la délibération du conseil municipal du 15 septembre 2014, n° 2014-08-400), exécutoire le 16 septembre 2014.

❖ **Cessions foncières – 29 boulevard André-Georges VOISIN – Cession d'un foncier d'environ 3 068 m² au profit de Monsieur Patrick RAGUENEAU**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder une emprise de 3.068 m² issue des parcelles cadastrées AI n° 130 (2 m²) et AN 325 (3 066 m²), sous réserve du document d'arpentage, située 29 boulevard André-Georges Voisin, au profit de Monsieur Patrick RAGUENEAU, gérant de la SARL AUTOSERVICES MAGINOT - FIAT, ou toute personne pouvant s'y substituer,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 150,00 € HT le mètre carré,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer le compromis de vente éventuel et tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la régularisation de cet acte puis à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire de l'acheteur.

❖ **Lotissement privé « MR Le Plessis » - 22-28 rue du Port – Dénomination de voirie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide de dénommer la nouvelle allée : Allée Lucien-Léopold Lobin, (né le 24 mars 1837 à Tours, et mort dans la même ville le 8 septembre 1892. Lobin est un peintre et vitrailliste français),
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

❖ **Autorisation d'occupation des sols – Permis de construire – Parc de la Perraudière – Remplacement de la verrière de l'Hôtel de Ville – Autorisation de dépôt et de signature pour la demande d'autorisation d'urbanisme**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à déposer et signer, au nom de la commune, les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à l'opération énoncée, sur l'unité foncière qui lui appartient.

❖ **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et du gaz pour l'exercice 2014**

A – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Symphorien, Saint-Cyr-sur-Loire et Sainte-Radegonde

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Cyr-sur-Loire/Saint-Symphorien/Sainte-Radegonde pour l'exercice 2014.

B – Rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz sur la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'exercice 2014.

C – Compte rendu de la réunion de la commission consultative des services publics locaux du mardi 3 novembre 2015

Monsieur GILLOT présente au Conseil Municipal ce qui a été étudié lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

D – Bilan annuel d'activités 2014 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le Conseil Municipal,



➤ Prend acte des travaux réalisés en 2014 par la Commission des Services Publics Locaux de la commune.

❖ **Commerce – Signalisation des pôles commerciaux et du marché – Dispositif TOUR(S) PLUS – Convention avec la Communauté d’Agglomération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Député-Maire ou l’adjoint délégué à signer la convention avec la Communauté d’Agglomération Tour(s) plus.

❖ **Commerce – Ouverture des commerces le dimanche en 2016 – Résultat de la concertation menée au niveau de l’agglomération – Proposition de calendrier**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

1) Acte la liste des dimanches proposés ci-dessous :

- 10 janvier 2016
- 26 juin 2016
- 4 décembre 2016
- 11 décembre 2016
- 18 décembre 2016
- 1 dimanche à fixer (par le conseil municipal)

2) Détermine la date du dimanche laissée à l’entière liberté de la commune au 27 novembre 2016,

3) Donne un avis défavorable à l’ouverture de la bibliothèque le dimanche,

4) Saisit conformément à la loi la Communauté d’Agglomération Tour(s) Plus à laquelle la Commune adhère sur le principe des 6 dimanches.

❖ **Effacement des réseaux électriques – Eclairage public et télécommunication rue de Palluau entre le n° 46 et le poste de transformation – Engagement financier et proposition de convention avec le Syndicat Intercommunal d’Energie d’Indre-et-Loire pour la réalisation de travaux de génie civil en coordination**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

1) Valide le montant de 3 594.52 € HT net, pour la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire en vue de l’effacement des réseaux de distribution publique d’énergie électrique réalisé par le Syndicat Intercommunal d’Energie d’Indre-et-Loire, rue de Palluau, entre le n° 46 et le poste de transformation,



- 2) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications de cette section de rue,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

❖ **Alimentation électrique boulevard André-Georges VOISIN – Servitude souterraine parcelles AN n° 305 et n° 307 – Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et ErDF**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de consentir une servitude souterraine HT et BT pour l'extension de cette ligne de distribution publique d'énergie électrique boulevard André-Georges Voisin, sur les parcelles cadastrées AN n° 305, 307, pour un euro à titre d'indemnité,
- 2) Demande l'inscription de cette convention au centre des impôts,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer, à signer ladite convention de servitude et tous les actes et pièces utiles à passer avec le SIEIL pour régler les conditions de la mise à disposition.

❖ **Transformation énergétique des bâtiments communaux – Demande de fonds de concours 2015 auprès de la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS – Précision à la délibération du 12 octobre 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Précise la délibération du 12 octobre 2015 en y intégrant le plan de financement.

❖ **Entretien des espaces verts de la commune – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer les marchés avec les entreprises suivantes retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Lot n°1 : Entretien espaces verts secteur Ouest : déclaré infructueux compte tenu du prix proposé – (pour info 53 624 € HT proposé pour une estimation de 35 000 € HT)

Lot n°2 : Entretien espaces verts secteur Est : Marché attribué à ESAT La Thibaudière pour un montant annuel de 54 172 € HT



Lot n°3 : Entretien espaces verts secteur Centre : Marché attribué à ESAT La Thibaudière pour un montant annuel de 38 787 € HT

Lot n°4 : Entretien espaces verts secteur Nord : Marché attribué à ESAT La Thibaudière pour un montant annuel de 39 641 € HT

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du mardi 3 novembre 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Briand.' with a period at the end.

Philippe BRIAND.